



# Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse

*Vers la découverte, le mieux-être  
et la création de liens*



© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2019

ISBN : 978-1-55457-954-9

Photo de couverture : Neil Gascoyne/Vibe Creative Group

# Table des matières

<b>Résumé</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>8</b>
Pourquoi un réseau de sentiers de qualité et durable est-il important?.....	8
Besoin d'une stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse.....	9
Objet de la stratégie.....	10
Processus d'élaboration de la stratégie.....	11
Mise en correspondance de la stratégie avec d'autres initiatives importantes.....	12
<b>Qu'entendons-nous par « sentier »?</b> .....	<b>14</b>
<b>Vision relative aux sentiers de la Nouvelle-Écosse</b> .....	<b>15</b>
<b>Principes directeurs</b> .....	<b>16</b>
<b>Objectifs et mesures stratégiques</b> .....	<b>17</b>
Objectif n° 1.....	17
Objectif n° 2.....	21
Objectif n° 3.....	23
Objectif n° 4.....	25
<b>Aller de l'avant : Plan d'action</b> .....	<b>27</b>
<b>Conclusion : Appel à l'action</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe I : Définitions</b> .....	<b>31</b>
<b>Annexe II : Principaux facteurs ayant orienté l'élaboration de la stratégie</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe III : Liste des consultations et des documents utilisés pour élaborer la stratégie</b> .....	<b>35</b>
<b>Annexe IV : Comment la stratégie pour les sentiers s'intègre-t-elle à d'autres initiatives importantes?</b> .....	<b>37</b>



# Résumé

---

La Nouvelle-Écosse possède des milliers de kilomètres de sentiers qui ne demandent qu'à être explorés. Ces sentiers sont très divers : sentiers piétonniers urbains, sentiers à usage polyvalent aménagés sur d'anciens chemins de fer, voies canotables, chemins hors réseau routier pour véhicules, sentiers pour longues randonnées et autres sentiers et chemins.

Les Néo-Écossais reconnaissent depuis longtemps l'importance des sentiers, ceux-ci offrant la possibilité de faire des activités en plein air qui contribuent au bien-être physique et spirituel. Les sentiers permettent aux familles, aux amis et aux voisins d'être actifs ensemble et de se retrouver et donc de créer des lieux de vie plus dynamiques et attrayants. Les sentiers ouvrent sur la nature et permettent de créer des liens plus forts avec celle-ci. Ils permettent d'accéder à des lieux spéciaux, à des trésors culturels ainsi qu'à des activités récréatives uniques. Ils offrent l'infrastructure nécessaire aux moyens de transport plus écologiques. Les sentiers soutiennent de nombreuses activités économiques et offrent une foule de possibilités touristiques créant des emplois et dynamisant nos villes et villages à longueur d'année.

La Nouvelle-Écosse possède une solide assise, c'est-à-dire des individus et des groupes ayant des connaissances et des capacités très importantes pour développer le réseau de sentiers. La communauté des sentiers de la province est passionnée. Le réseau de sentiers est vaste, diversifié et profondément enraciné dans nos villes et villages. Les sentiers constituent un élément essentiel de nombreuses et importantes stratégies. Nous avons beaucoup de raisons d'être fiers de nos sentiers; cependant, nous sommes convaincus que nous pouvons en faire davantage.

La Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse représente la vision et l'engagement à agir de groupes communautaires, des organisations provinciales de gestion et d'usagers des sentiers, des communautés mi'kmaw, d'entreprises, de propriétaires fonciers et des divers ordres de gouvernement. Les mesures qu'elle propose portent sur les principaux problèmes et préoccupations qui, de l'avis de la communauté des sentiers, doivent être traités. La stratégie fournit le cadre, les principes, les priorités et les orientations nécessaires à l'aménagement et au maintien d'un réseau de sentiers de qualité contribuant aux conditions de vie de tous les Néo-Écossais.

## Vision pour le réseau de sentiers de Nouvelle-Écosse

*Les Néo-Écossais et les visiteurs ont accès à une variété de sentiers de qualité, sûrs et attrayants, et les utilisent régulièrement. Nous en tirons de nombreux avantages sanitaires, sociaux, culturels, environnementaux et économiques.*



Concrétiser cette vision signifie ce qui suit :

1. L'utilisation de sentiers de qualité permet d'améliorer le bien-être de tous les Néo-Écossais;
2. Le réseau de sentiers est diversifié, apprécié et durable;
3. Les sentiers contribuent au dynamisme et à la prospérité des collectivités ainsi qu'à la création de liens;
4. Les sentiers permettent de mieux connaître et apprécier la nature et le patrimoine culturel ainsi que de mieux en prendre soin;
5. La vision des organismes, organisations et collectivités est mieux harmonisée, et ceux-ci partagent leurs connaissances et leurs ressources et travaillent en collaboration.

## Principes directeurs

La Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse repose sur sept principes :

- a) **Maximiser l'utilisation** : Créer un réseau de sentiers très divers qui soit sûr et de qualité et qui réponde aux besoins des usagers et des collectivités
- b) **Qualité** : Sentiers aménagés et gérés selon des normes uniformes
- c) **Durabilité** : Aménager et gérer le réseau de sentiers de manière à ce qu'il puisse durer
- d) **Accessibilité** : Tous les Néo-Écossais peuvent utiliser les sentiers
- e) **Partenariat** : Travailler en collaboration pour élaborer et concrétiser une vision commune reflétant les aspirations et le potentiel relatifs aux sentiers de la province
- f) **Développement communautaire** : Les collectivités et groupes ont la possibilité d'établir une orientation et de prendre les mesures nécessaires pour mener à bien leur travail
- g) **Avantages** : Optimiser les avantages pour les individus, les collectivités et la province

## Objectifs stratégiques et mesures prioritaires

La stratégie comporte quatre objectifs, avec chacun d'eux un certain nombre de priorités d'action. L'une des premières mesures se rapporte à la création d'un groupe chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la stratégie. Les objectifs sont les suivants :

### OBJECTIF N° 1

#### Favoriser l'alignement, le leadership et la collaboration des organismes des sentiers

---

Afin de créer un réseau de sentiers variés et de qualité, les organismes concernés doivent adopter de nouvelles méthodes de collaboration. Cinq mesures faciliteront ce travail.

### OBJECTIF N° 2

#### Renforcer le soutien à l'aménagement et à la gestion des sentiers

---

Afin de former un mouvement efficace, il est essentiel d'avoir des responsables (aménagement, gestion) et des groupes compétents et soutenus. Trois mesures précises permettront d'élargir les soutiens les plus importants.

### OBJECTIF N° 3

#### Améliorer la planification des sentiers

---

Les groupes s'occupant des sentiers ainsi que les groupes communautaires ont indiqué avoir besoin d'aide relativement au travail de planification et à l'accès aux terres et aux voies navigables. La vision présentée ici nécessitera l'adoption de nouveaux processus et approches pour élaborer des priorités et plans régionaux et provinciaux. Trois mesures prioritaires aideront à améliorer la planification et la durabilité des sentiers.

### OBJECTIF N° 4

#### Accroître l'utilisation des sentiers

---

Notre but est de faire en sorte que tous les Néo-Écossais utilisent et apprécient les sentiers de la province. Quatre mesures prioritaires permettront d'accroître l'utilisation des sentiers.



## Rôles et responsabilités recommandés

En Nouvelle-Écosse, la communauté des sentiers se compose de nombreuses entités. Chacune d'elles peut offrir quelque chose d'unique et de précieux. Chaque acteur fait ce qu'il fait de mieux : voilà ce qui assurera en grande partie le succès du mouvement lié aux sentiers. Pour le gouvernement, la Nova Scotia Trails Federation et le nouveau groupe de coordination de la Stratégie commune pour les sentiers, la priorité la plus urgente est de rapprocher les efforts et de mieux soutenir les groupes communautaires.

## Aller de l'avant : Plan d'action

La Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse est conçue comme une « feuille de route », avec une orientation précise et des résultats souhaités. Elle offre aux groupes communautaires, aux organisations provinciales, aux communautés mi'kmaw, aux entreprises, aux propriétaires fonciers et aux divers ordres de gouvernement la possibilité de contribuer à la réalisation d'objectifs conformes à leurs compétences et à leur mandat. La stratégie sera mise en œuvre parallèlement à l'élaboration, par ces organisations, de manière individuelle et collective, de plans d'action complémentaires.





## Aperçu de la Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse

### Vision

**Les Néo-Écossais et les visiteurs ont accès à une variété de sentiers de qualité, sûrs et attrayants, et les utilisent régulièrement. Nous en tirons de nombreux avantages sanitaires, sociaux, culturels, environnementaux et économiques.**

### Objectifs et mesures stratégiques

<b>1</b> Favoriser l'alignement, le leadership et la collaboration des organismes des sentiers	<b>2</b> Renforcer le soutien à l'aménagement et à la gestion des sentiers	<b>3</b> Améliorer la planification des sentiers	<b>4</b> Accroître l'utilisation des sentiers
<p><b>1.1</b> Mettre en place un groupe chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la stratégie pour les sentiers.</p> <p><b>1.2</b> S'assurer que la contribution du gouvernement provincial au réseau de sentiers est efficiente et efficace.</p> <p><b>1.3</b> Accroître la participation des administrations municipales à l'aménagement et à la gestion des sentiers.</p> <p><b>1.4</b> Examiner la position stratégique de la Nova Scotia Trails Federation.</p> <p><b>1.5</b> Clarifier les rôles, relations, approches et processus des différentes entités composant la communauté des sentiers.</p>	<p><b>2.1</b> Obtenir, créer et partager des ressources sur l'aménagement et la gestion efficaces de sentiers.</p> <p><b>2.2</b> Augmenter le nombre et les capacités des groupes chargés de l'aménagement ou de la gestion des sentiers dans les régions.</p> <p><b>2.3</b> Diversifier, élargir et maintenir les fonds accordés à l'aménagement et à la gestion des sentiers.</p>	<p><b>3.1</b> Déterminer les modèles les plus efficaces relativement à la planification des sentiers, les promouvoir et faciliter leur adoption.</p> <p><b>3.2</b> Obtenir, créer et partager des ressources sur la planification des sentiers.</p> <p><b>3.3</b> Obtenir l'accès aux terres et aux voies navigables.</p>	<p><b>4.1</b> Promouvoir les sentiers de la province.</p> <p><b>4.2</b> Fournir des informations et des ressources pour accroître l'utilisation des sentiers.</p> <p><b>4.3</b> Susciter l'intérêt des jeunes pour les sentiers.</p> <p><b>4.4</b> Promouvoir une utilisation sûre et responsable des sentiers et renforcer l'application de la loi.</p>

### Résultats à long terme

1. L'utilisation de sentiers de qualité permet d'améliorer le bien-être de tous les Néo-Écossais.
2. Le réseau de sentiers est diversifié, apprécié et durable.
3. Les sentiers contribuent au dynamisme et à la prospérité des collectivités ainsi qu'à la création de liens.
4. Les sentiers permettent de mieux connaître et d'apprécier la nature et le patrimoine culturel ainsi que de mieux en prendre soin.
5. La vision des organismes, organisations et collectivités est mieux harmonisée, et ceux-ci partagent leurs connaissances et leurs ressources et travaillent en collaboration.

# Introduction

---

## **Pourquoi un réseau de sentiers de qualité et durable est-il important?**

Depuis que les Mi'kmaq ont établi les premiers sentiers et les premières voies navigables, les sentiers jouent un rôle essentiel dans le bien-être des personnes, des collectivités, de l'environnement et de l'économie de la Nouvelle-Écosse.

### **Bien-être individuel**

Les sentiers constituent l'une des formes de loisirs les plus accessibles. Quels que soient l'âge et les capacités des personnes, ils facilitent l'activité physique et contribuent donc à leur bien-être physique, mental et spirituel, permettant ainsi d'économiser des millions de dollars en soins de santé.

### **Des collectivités fortes**

Les sentiers renforcent la cohésion sociale en accroissant le dynamisme et l'attrait des collectivités et en favorisant la création de liens. Ils permettent aux familles, aux amis et aux voisins d'être actifs tout en passant du temps ensemble, dans la beauté de la nature. Ils offrent la possibilité de faire du bénévolat, ce qui permet de créer des relations durables. Les sentiers permettent de se déplacer de façon plus écologique, plus saine et plus agréable.

### **Apprécier et protéger l'environnement**

Les sentiers offrent à beaucoup la possibilité d'avoir des activités enrichissantes en plein air. Ils permettent de profiter de la variété des paysages et de faire de nombreuses activités et éloignent les usagers des zones plus sensibles. Les activités de plein air favorisent le respect, la compréhension et l'appréciation du patrimoine naturel et culturel de la Nouvelle-Écosse.

## Une économie plus forte

Un réseau de sentiers bien gérés offre de réels avantages économiques. En effet, la construction et l'entretien des sentiers contribuent aux économies locales par l'embauche d'entrepreneurs et l'achat de matériaux. Les usagers, qu'il s'agisse de résidents ou de visiteurs, achètent des biens, des services, de la nourriture et de l'hébergement. Selon l'enquête réalisée en 2015 par Tourisme Nouvelle-Écosse auprès des visiteurs, les touristes sont plus susceptibles que les autres types de visiteurs de faire des activités comme la randonnée ou le cyclisme. Par conséquent, même si l'on ne vient pas forcément en Nouvelle-Écosse pour les activités de plein air, l'existence de produits de qualité est importante pour les touristes, qui dépensent plus.

Le tourisme lié aux sentiers crée des emplois et injecte toute l'année de l'argent dans les économies locales, ce qui est particulièrement important pour les collectivités rurales. Le rapport de l'association ATVANS (amateurs de véhicules tout-terrain) de la Nouvelle-Écosse, intitulé *Report on Direct Spending in Nova Scotia*, montre l'importance économique des sentiers.

## Besoin d'une stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse

En 2010, la Nova Scotia Trails Federation et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont organisé conjointement une conférence sur les sentiers (*Trails for Tomorrow Today Conference*) et un sommet gouvernemental sur le même sujet (*Government Summit on Trails*) afin de faire le point sur les progrès considérables réalisés au cours des quarante dernières années pour créer une grande variété de sentiers de qualité, sûrs et attrayants, et discuter des besoins pour l'avenir.

Les participants, de même que les personnes présentes aux nombreux autres rassemblements qui ont eu lieu au cours des dix dernières années, ont indiqué que même si des progrès importants ont été effectués, davantage de choses pourraient et devraient être faites pour permettre à tous les Néo-Écossais et visiteurs de profiter des sentiers et de les apprécier. Les aspects suivants sont donc considérés comme étant les plus importants pour les dix prochaines années :

- a) Aider davantage les groupes chargés de l'aménagement ou de la gestion des sentiers;
- b) Fournir des ressources relatives à la planification, à l'aménagement et à la gestion des sentiers afin d'optimiser l'accessibilité, l'utilisation et les avantages et réduire les risques de problèmes;
- c) Favoriser le respect, la compréhension et l'appréciation du patrimoine naturel et culturel de la Nouvelle-Écosse;
- d) Renforcer la durabilité des sentiers et pérenniser le bénévolat;

- e) Simplifier les processus gouvernementaux et réduire les formalités administratives;
- f) Mettre en place les moyens de planifier et d'appuyer l'aménagement des sentiers au plan régional et provincial;
- g) Faire en sorte qu'il y ait plus d'informations, de ressources, de services de soutien et d'équipements pour les usagers (faciliter la recherche, l'utilisation et l'appréciation des sentiers);
- h) Améliorer la sécurité des usagers et des propriétaires fonciers;
- i) Obtenir l'accès aux terres et aux voies navigables qui sont essentielles pour le réseau de sentiers;
- j) Renforcer la collaboration au sein de la communauté des sentiers.

Les acteurs conviennent largement que pour réaliser des progrès en ce qui concerne ces aspects, il faut que toute la communauté des sentiers se mette ensemble pour élaborer une stratégie provinciale à mettre en œuvre conjointement. La Nova Scotia Trails Federation et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont donc créé un groupe de travail chargé de la stratégie pour les sentiers afin de diriger le processus visant à rassembler tous les acteurs désireux de participer à l'élaboration de cette stratégie.

## **Objet de la stratégie**

La Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse définit le cadre, les principes, les priorités et les orientations nécessaires à l'aménagement et au maintien d'un réseau de sentiers de qualité afin de contribuer aux conditions de vie de tous les Néo-Écossais. Elle vise la protection de la qualité et de la durabilité des sentiers, la réalisation stratégique d'investissements dans l'agrandissement du réseau de sentiers ainsi que le soutien efficace des organisations concernées.

La stratégie vise à :

- définir une vision commune appelant la communauté des sentiers à agir de manière coordonnée;
- établir des orientations stratégiques et des priorités appuyant la communauté des sentiers et l'aménagement d'un système intégré de sentiers dans la province;
- aider les différents groupes et organisations de la communauté des sentiers à créer des liens et à renforcer leur collaboration.

Les municipalités ainsi que les organisations représentant les groupes d'usagers et les intérêts régionaux et locaux continueront de déterminer et de traiter les problèmes qui revêtent une importance particulière pour leurs communautés et leurs membres. **La Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse cible les questions et les possibilités sur lesquelles la communauté des sentiers est largement d'accord et établit les collaborations possibles.** Elle vise à appuyer le travail remarquable accompli par les nombreux membres de la communauté des sentiers. Un engagement commun et des mesures concordantes permettront d'accélérer les progrès liés aux défis collectifs.

## Processus d'élaboration de la stratégie

Bien que le groupe de travail chargé de la stratégie pour les sentiers ait amorcé et orienté le processus, la stratégie est le fruit d'une véritable collaboration de la part de toute la communauté des sentiers.

**Les acteurs sont les suivants :** *Groupes chargés de l'aménagement des sentiers, groupes d'usagers, organismes provinciaux, organisations récréatives, administrations municipales et gouvernement provincial, organismes à but non lucratif, propriétaires fonciers, Mi'kmaq, ainsi que les très nombreuses parties prenantes dans toute la province.*

La stratégie a été élaborée par et pour la communauté des sentiers au cours de quatre phases.

**Phase I :** Examen des stratégies efficaces mises en place ailleurs au Canada et dans d'autres pays, entrevues avec des planificateurs, vastes consultations dans toute la province. Voir la liste des consultations et les documents examinés à l'annexe III.

**Phase II :** Série de conversations en personne avec les membres de la communauté des sentiers pour commencer à définir la vision, les objectifs et les priorités. Quatre-vingts personnes très compétentes en matière d'aménagement de sentiers, de gouvernance, de politiques et de planification, ainsi que les responsables d'organisations chargées de sentiers, ont été invités à examiner, affiner et approfondir les idées. Ce travail a abouti à l'élaboration du cadre initial de la stratégie.

**Phase III :** Consultation (avec un sondage en ligne) de particuliers et de groupes d'intervenants, de la communauté mi'kmaw, de dirigeants municipaux et de ministères provinciaux, dans le but d'obtenir des suggestions pour améliorer le projet de stratégie. Le document intitulé *The Trails Movement in Nova Scotia: Past and Present*, qui a été rédigé après la première phase, présente l'histoire, l'état actuel des choses et, plus important encore, les éléments essentiels de la stratégie provinciale sur les sentiers.

**Phase IV** : Obtention de l'approbation officielle de la stratégie commune par la Nova Scotia Trails Federation Board, le gouvernement provincial, les administrations municipales, les Mi'kmaq et les groupes d'utilisateurs.

La stratégie a été élaborée pour tirer parti des atouts considérables de l'actuelle communauté des sentiers, répondre aux besoins les plus pressants et apporter des solutions aux défis et aux problèmes les plus importants. Elle tire parti d'autres initiatives importantes et connexes et y contribue. Voir les facteurs liés à l'élaboration de la stratégie à l'annexe II.

La Stratégie commune pour les sentiers de Nouvelle-Écosse est le fruit d'une collaboration sans précédent entre les membres de la communauté des sentiers et d'un consensus de leur part quant à la meilleure voie à suivre.

## **Mise en correspondance de la stratégie avec d'autres initiatives importantes**

La présente stratégie correspond étroitement à un certain nombre d'initiatives stratégiques dans divers secteurs. Certaines de ces initiatives ont des objectifs similaires et contribueront au succès de la stratégie. D'autres bénéficieront de la mise en place d'un réseau de sentiers durables et de l'existence d'une communauté solide dans la province, en particulier le *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse : Créativité et communauté* (2017); *Plan d'action VIRAGE pour la population vieillissante de la Nouvelle-Écosse* (2017); *Des parcs pour tous : Un plan d'action pour le réseau des parcs du Canada* (2017); *Vision commune pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs* (2018); *Shared Strategy for Advancing Recreation in Nova Scotia* (2015); *Stratégie de transport durable : Choisissez votre moyen de vous déplacer* (2013); *Tourism Strategy for Nova Scotia* (2013); *Parks and Protected Areas Plan* (2013); réseau cyclable provincial la « Route bleue ».

Le cinquième thème du *Plan d'action pour la culture*, c'est-à-dire l'excellence de l'intendance culturelle, mentionne la stratégie pour les sentiers comme moyen d'améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie, de façonner l'identité communautaire, de renforcer la fierté de vivre dans la province, de créer des liens avec la nature ainsi que de rapprocher les gens.

La stratégie pour les sentiers va de plus dans le sens du plan *VIRAGE*, dont l'un des objectifs est de faire la promotion d'un mode de vie sain et actif et d'élaborer une stratégie provinciale visant à promouvoir l'activité physique à tous âges en mettant l'accent sur la marche.



Les sentiers qui favorisent le tourisme sont essentiels à la réalisation de la vision et des objectifs de la *Vision commune pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs*. Ils constituent des liaisons et des itinéraires clés pour les réseaux de transport actif dans les collectivités de la Nouvelle-Écosse, rendant celles-ci et la province plus sûres et plus attrayantes pour les piétons et les cyclistes.

La stratégie pour les sentiers va dans le sens des objectifs provinciaux et nationaux définis dans la stratégie *Shared Strategy for Advancing Recreation in Nova Scotia* en fournissant des espaces pour l'activité physique, le transport actif, relier les gens à la nature et renforcer les capacités communautaires.

Le plan *Parks and Protected Areas Plan* du ministère de l'Environnement (2013) vise la création de sentiers de grande randonnée en Nouvelle-Écosse et la mise en place d'un programme provincial sur les voies navigables à des fins récréatives et de conservation.

La stratégie pour les sentiers est également reliée à des initiatives stratégiques locales et à des initiatives du secteur à but non lucratif. Elle va par exemple dans le sens du cadre stratégique de la Nova Scotia Trails Federation, le plan stratégique de l'association SANS, du plan stratégique 2017 de Hike Nova Scotia et du plan stratégique pluriannuel de l'ATVANS. De plus, de nombreuses stratégies de planification municipale ainsi que certains plans liés à l'activité physique, aux espaces verts et au transport actif ont intégré les sentiers à leur vision et à leurs objectifs.

Voir les initiatives à l'annexe IV.



## Qu'entendons-nous par « sentier »?

Les sentiers sont en effet très divers et permettent de faire des activités qui le sont tout autant. Un sentier peut être une simple voie piétonnière, un sentier à usage polyvalent aménagé sur un ancien chemin de fer, une voie canotable, un chemin pour véhicules hors route menant à un lieu de chasse ou de pêche, un sentier de grande randonnée ou tout autre chemin permettant de se déplacer. Le terme « sentier maritime » illustre bien l'évolution du terme au fil du temps. L'usage des sentiers détermine également leur définition. Les sentiers sont principalement utilisés à des fins récréatives, mais ils sont de plus en plus appréciés pour la promotion de la santé et du bien-être, le transport actif, l'éducation à l'environnement et à la culture, le développement économique et le renforcement communautaire. Aux fins de la présente stratégie, les sentiers comprennent tout ce qui précède; cependant, l'accent est mis sur les sentiers aménagés pour le public.



# Vision relative aux sentiers de la Nouvelle-Écosse

---

La communauté des sentiers est unie dans son engagement à atteindre les résultats à long terme suivants :

1. L'utilisation de sentiers de qualité permet d'améliorer le bien-être de tous les Néo-Écossais.
2. Le réseau de sentiers est diversifié, apprécié et durable.
3. Les sentiers contribuent au dynamisme et à la prospérité des collectivités ainsi qu'à la création de liens.
4. Les sentiers permettent de mieux connaître et d'apprécier la nature et le patrimoine culturel ainsi que de mieux en prendre soin.
5. La vision des organismes, organisations et collectivités composant la communauté des sentiers est mieux harmonisée, et ceux-ci partagent leurs connaissances et leurs ressources et travaillent en collaboration.

Pour obtenir ces résultats, la vision suivante a été adoptée pour les dix prochaines années :

*Les Néo-Écossais et les visiteurs ont accès à une variété de sentiers de qualité, sûrs et attrayants, et les utilisent régulièrement. Nous en tirons de nombreux avantages sanitaires, sociaux, culturels, environnementaux et économiques.*



# Principes directeurs

Les membres de la communauté des sentiers ont déterminé un certain nombre de principes fondamentaux pour orienter l'élaboration de la stratégie ainsi que les mesures prises pour la mettre en œuvre. Il s'agit de :

- a) **Maximiser l'utilisation** : Créer un réseau de sentiers très divers qui soit sûr et de qualité et qui réponde aux besoins des usagers et des collectivités
- b) **Qualité** : Aménager et gérer les sentiers selon des normes uniformes
- c) **Durabilité** : Aménager et gérer le réseau de sentiers de manière à ce qu'il puisse durer; par conséquent, l'accent sera mis sur le maintien de la qualité des sentiers actuellement utilisés, et tout nouveau projet de sentier devra être à la fois stratégiquement important et viable
- d) **Accessibilité** : Tous les Néo-Écossais peuvent utiliser les sentiers
- e) **Partenariat** : Travailler en collaboration pour élaborer et concrétiser une vision commune reflétant les aspirations et le potentiel relatifs aux sentiers de la province
- f) **Développement communautaire** : Les collectivités et groupes ont la possibilité d'établir une orientation et de prendre les mesures nécessaires pour mener à bien leur travail
- g) **Avantages** : Optimiser les avantages pour les individus, les collectivités et la province



# Objectifs et mesures stratégiques

---

La vision pourra être concrétisée grâce à quatre grands objectifs, chacun comportant un certain nombre de mesures et d'étapes. Ces objectifs sont conçus pour être complémentaires; ils seront menés à bien de manière coordonnée. Les objectifs et les mesures constituent un point de départ et seront adaptés en fonction de l'évolution des circonstances.

## OBJECTIF N° 1

### Favoriser l'alignement, le leadership et la collaboration des organismes de sentiers

---

Afin de créer un réseau de sentiers variés et de qualité, les organismes concernés devront adopter de nouvelles méthodes pour harmoniser leur travail, collaborer, partager des connaissances, des ressources et de bonnes pratiques ainsi que mener et coordonner des actions. Les cinq mesures suivantes faciliteront ce travail.

## Mesures

### 1.1 Mettre en place un groupe chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la stratégie pour les sentiers afin :

- de favoriser l'alignement de la communauté des sentiers avec la stratégie;
- de fournir aux intervenants des moyens de planifier et de coordonner au plan provincial et régional;
- d'aider à établir des priorités stratégiques en fonction des besoins et des avantages les plus importants;
- d'offrir aux groupes d'intervenants la possibilité de créer des liens, d'harmoniser leur vision, d'élaborer des plans et de créer des activités ainsi que de partager des connaissances, des ressources et de bonnes pratiques;
- de créer et de soutenir des groupes de travail pour assumer la responsabilité de certains aspects de la mise en œuvre de la stratégie;
- de suivre et mesurer les progrès de la mise en œuvre de la stratégie et en rendre compte de façon systématique.

## Étapes

- a) Le conseil d'administration de la Nova Scotia Trails Federation et le comité interministériel gouvernemental sur les sentiers rédigeront le mandat du groupe chargé de la coordination de la stratégie pour les sentiers en collaboration avec les différents acteurs. Les membres du groupe chargé de la coordination de la stratégie seront représentatifs de l'ensemble des acteurs.
- b) Le groupe chargé de la coordination de la stratégie assumera alors la responsabilité de la stratégie, et le groupe de travail chargé de la stratégie pour les sentiers sera dissous.
- c) Le groupe chargé de la coordination de la stratégie déterminera les processus et les structures nécessaires aux responsabilités indiquées ci-dessus.

### 1.2 S'assurer que les contributions du gouvernement provincial au réseau de sentiers sont efficaces et efficaces.

## Étapes

- a) Examiner et renforcer les objectifs et les engagements du gouvernement en ce qui concerne les sentiers.
- b) Examiner le mandat du comité interministériel sur les sentiers afin que celui-ci puisse mieux coordonner et améliorer la contribution du gouvernement aux sentiers.
- c) S'assurer que le travail du comité interministériel sur les sentiers s'appuie sur des conversations régulières avec les différents acteurs.
- d) Améliorer la législation, les politiques, les procédures, les priorités, les structures et les pratiques du gouvernement liées aux sentiers, notamment :
  - Analyser les ressources accordées actuellement aux sentiers par le gouvernement.
  - Assurer un travail efficace de gouvernance et de structuration des sentiers au sein du gouvernement.
  - Établir les lacunes et les problèmes en matière de législation, de réglementation et de politiques en vue d'y remédier.
  - Revoir la loi sur les sentiers (*Trails Act*) et la modifier en vue de l'adapter, si besoin est.
  - Mettre en œuvre toutes les mesures liées aux sentiers contenues dans le plan d'action provincial sur les véhicules hors route.
  - Simplifier les processus gouvernementaux et les rendre plus cohérents.
  - Rassembler dans un seul et même portail en ligne les informations sur les sentiers (politiques, ressources, financement, contacts, etc.).

- Renforcer l'engagement du personnel ainsi que les compétences et les processus pour intégrer les pratiques de développement communautaire.
  - Harmoniser les politiques et les programmes de financement avec la stratégie commune et les priorités provinciales liées aux sentiers.
  - Mettre en place un réseau de contacts régionaux afin de coordonner le soutien gouvernemental des sentiers et assurer une plus grande cohérence des services.
- e) Mettre en place un modèle de financement qui :
- reflète les nombreux avantages liés aux sentiers et leur rôle dans l'avancement des objectifs et des priorités du gouvernement;
  - permet de mettre en place des sources de financement spécifiques pour les attribuer en fonction de critères clairs et conformes aux objectifs de la stratégie pour les sentiers;
  - permet d'augmenter les fonds accordés à la gestion suivie, la viabilité à long terme et la promotion des sentiers;
  - répond au besoin de mise en œuvre de grands projets d'infrastructure, comme les ponts;
  - est administré à travers un portail unique et qui comporte un processus de demande efficace.
- f) Conserver le programme d'assurance des sentiers.
- g) Explorer les possibilités de mettre les compétences, les services d'ingénierie et d'inspection et les équipements du gouvernement à la disposition des aménagés de sentiers.
- h) Maintenir un contact régulier et stratégique avec le gouvernement du Canada afin de mieux faire comprendre comment les sentiers, en Nouvelle-Écosse, contribuent aux priorités du gouvernement fédéral; et aider à rechercher des possibilités de financement.

### **1.3 Accroître l'engagement des administrations municipales en ce qui concerne le réseau de sentiers.**

#### **Étapes**

- a) S'associer à l'Association des municipalités de la Nouvelle-Écosse et à l'Association des administrateurs municipaux de la Nouvelle-Écosse pour informer le public sur les avantages liés aux sentiers et leur contribution à la réalisation des priorités municipales.
- b) Promouvoir l'inclusion des sentiers dans les plans actuels, les politiques, le travail de création de collectivités actives ainsi que dans les plans intégrés de viabilité communautaire (*Integrated Community Sustainability Plans*).

- c) Revoir les règlements et les modifier, au besoin, pour favoriser l'aménagement de sentiers.
- d) Renforcer les partenariats avec les collectivités ainsi que les groupes chargés de l'aménagement et de l'entretien des sentiers pour :
  - déterminer, localement, les besoins, les possibilités et les avantages et améliorer l'aménagement des sentiers et les programmes liés aux sentiers en fonction des résultats;
  - mener à bien les objectifs et les mesures décrits dans la stratégie.
- e) Fournir des ressources (financières, matérielles, d'accès à la terre, compétences, etc.) pour soutenir les activités d'aménagement et d'entretien des sentiers.

**1.4. La Nova Scotia Trails Federation reverra son orientation stratégique en fonction des objectifs et des mesures et des rôles recommandés dans la Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse.**

### **Étapes**

- a. La Nova Scotia Trails Federation mettra en place un groupe de travail représentant de façon équitable l'ensemble de ses membres et fera appel à d'autres acteurs pour :
  - réaliser un examen stratégique de la Nova Scotia Trails Federation;
  - continuer à examiner et à définir la structure de gouvernance;
  - élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique de développement et d'affectation de ressources pour la Nova Scotia Trails Federation à partir de l'examen stratégique.

**1.5. Clarifier les rôles, relations, approches et processus des divers acteurs et parties prenantes.**

### **Étapes**

- a) Promouvoir l'adoption des rôles recommandés dans la prochaine partie de la présente stratégie.
- b) Fournir aux organisations liées aux sentiers un outil pour définir leurs objectifs, plans, approches, collaborations et succès et les communiquer en ligne.
- c) Trouver des moyens pour que les organisations apprennent les unes des autres et découvrent des occasions de collaboration (p. ex. conférences bisannuelles).



## OBJECTIF N° 2

# Renforcer le soutien à l'aménagement et à la gestion des sentiers

Afin de former un mouvement efficace, il est essentiel d'avoir des responsables (aménagement, gestion) et des groupes compétents et soutenus. Trois mesures précises permettront d'élargir et de renforcer les soutiens les plus importants.

## Mesures

### 2.1 Obtenir, créer et partager des ressources sur l'aménagement et la gestion efficaces des sentiers.

#### Étapes

- a) Élaborer une approche systématique et complète pour la collecte, l'enregistrement et la diffusion des données utiles pour les aménageurs et les gestionnaires de sentiers.
- b) Créer des ressources et les mettre à la disposition des aménageurs et des gestionnaires de sentiers pour les aider à :
  - adopter de bonnes pratiques en matière d'engagement communautaire;
  - adopter de bonnes pratiques en matière d'aménagement et de gestion des sentiers;
  - acquérir des compétences et obtenir des financements;
  - traiter les problèmes les plus courants ou les plus répandus liés aux sentiers, p. ex, conflits entre usagers.

### 2.2 Augmenter le nombre et les capacités des aménageurs et des gestionnaires de sentiers dans les régions.

#### Étapes

- a) Lancer une campagne visant à intéresser davantage de personnes à l'aménagement et à la gestion des sentiers, en commençant par les jeunes, les femmes et les jeunes retraités.

- b) Faciliter la formation des bénévoles (p. ex. éliminer les obstacles financiers et autres, explorer les possibilités de partenariat avec des établissements d'enseignement comme les collèges et les universités, développer les capacités de gouvernance des organisations liées aux sentiers).
- c) Mettre les nouveaux groupes en contact avec des groupes expérimentés afin que ces derniers puissent partager leurs connaissances et leurs expériences.

### **2.3 Diversifier, élargir et maintenir les fonds accordés à l'aménagement et à la gestion des sentiers.**

#### **Étapes**

- a) Rechercher des fonds pour permettre aux groupes d'aménager et de gérer des sentiers de manière durable, notamment :
  - profiter de toutes les possibilités de financement offertes par les gouvernements provincial et fédéral et les administrations municipales;
  - explorer de nouvelles sources de revenus comme la tarification;
  - procéder à une allocation plus stratégique des fonds actuels.
- b) Conserver le fonds d'infrastructure hors route (*Off-Highway Vehicle Infrastructure Fund*) pour les véhicules hors route.
- c) Mettre en place une ressource provinciale de « recherche de fonds » pour renforcer les compétences, les approches et les outils nécessaires aux collectes de fonds.
- d) Organiser une campagne pour favoriser les investissements dans les sentiers par les secteurs public et privé.



## OBJECTIF N° 3

# Améliorer la planification des sentiers

Les groupes s'occupant des sentiers ainsi que les groupes communautaires ont indiqué avoir besoin d'aide relativement au travail de planification et à l'accès aux terres et aux voies navigables publiques et privées. Même si le travail de planification se fait maintenant principalement au niveau communautaire, de nouvelles approches et de nouveaux processus devront être mis en place pour élaborer des plans et des priorités à l'échelle régionale et provinciale. Trois mesures aideront à améliorer la planification et la durabilité des sentiers.

## Mesures

### **3.1. Déterminer les modèles les plus efficaces relativement à la planification des sentiers, les promouvoir et faciliter leur adoption.**

#### **Étapes**

- a) Évaluer les pratiques de planification actuelles afin de déterminer et de partager des modèles efficaces de planification des sentiers.
- b) Établir, favoriser et soutenir l'adoption de pratiques de planification qui :
  - se sont révélées efficaces et qui sont adaptées au travail des organisations dans toute la province;
  - comprennent des critères assurant la responsabilité financière et la viabilité;
  - facilitent la création de plans locaux, régionaux et provinciaux correspondant à la stratégie;
  - permettent de déterminer les projets prioritaires de planification, de construction et d'entretien et d'orienter les ressources en conséquence;
  - permettent de créer un outil pour la planification, le suivi et la gestion des actifs à long terme.
- c) Créer des ressources et des services pour sensibiliser et faciliter l'adoption des pratiques de planification privilégiées.

### 3.2. Obtenir, créer et partager des ressources sur la planification des sentiers.

#### Étapes

- a) Mettre à jour et distribuer le manuel sur les sentiers.
- b) Trouver un moyen de partager les compétences en planification des bénévoles, du gouvernement et du secteur privé.
- c) Créer des outils aidant les collectivités à mieux comprendre les besoins, les expériences et les préoccupations des usagers actuels et potentiels.
- d) Effectuer des études pour faciliter la planification des sentiers et l'établissement des priorités, notamment sur :
  - les besoins liés aux sentiers et l'utilisation des sentiers pour déterminer qui sont les usagers, comment les sentiers sont utilisés et les raisons pour lesquelles ils ne sont pas utilisés;
  - les nombreux avantages découlant des sentiers.

### 3.3. Obtenir l'accès aux terres et aux voies navigables stratégiques.

#### Étapes

- a) Recueillir et diffuser des informations sur la manière d'obtenir l'accès à des terres et à des cours d'eau.
- b) Créer des outils et des mesures incitatives pour obtenir des droits de passage (p. ex. servitudes, crédits d'impôt, protection contre les préjudices et les poursuites).
- c) Créer des ressources pour aider les aménageurs de sentiers à négocier l'utilisation de terres et de cours d'eau.
- d) Collaborer avec le gouvernement provincial et les administrations municipales pour procéder à des acquisitions foncières stratégiques.
- e) Établir un mécanisme d'examen des problèmes de liaison avec des terres détenues par la province (terres publiques, routes provinciales, etc.)



## OBJECTIF N° 4

# Accroître l'utilisation des sentiers

En fin de compte, l'utilisation et l'appréciation des sentiers constituent les aspects les plus importants. Les quatre mesures suivantes visent donc à améliorer les usages des sentiers en vue d'accroître leur fréquentation.

## Mesures

### 4.1. Promouvoir les sentiers de la province.

#### Étapes

- a) S'associer à d'autres organisations pour élaborer, financer et mettre en œuvre une campagne visant à sensibiliser le public aux avantages des sentiers.
- b) Sensibiliser les éducateurs, les responsables des loisirs et les amateurs de plein air au rôle que les sentiers peuvent jouer pour organiser des activités.
- c) Inciter davantage de gens à utiliser les sentiers pour le transport actif.
- d) Montrer comment les avantages découlant de l'utilisation des sentiers sont liés aux objectifs des gouvernements, des organisations, des organismes et des entreprises.
- e) Promouvoir les avantages liés aux équipements et aux services situés à proximité des sentiers, p. ex. entreprises de location et services de guide, interprétation, restaurants et hébergements.

### 4.2. Fournir des informations et des ressources pour accroître l'utilisation des sentiers.

#### Étapes

- a) Augmenter les efforts actuels visant à mettre en place une source unique d'informations sur les sentiers afin d'aider le public à bien se préparer.
  - Informations : description des sentiers, accès, cartes et données d'orientation, points d'intérêt, consignes de sécurité et d'utilisation, coordonnées, équipements à proximité;
  - Informer par divers moyens (en ligne, applications mobiles et dépliants).
- b) Créer un moyen simple de se renseigner sur les expériences des usagers.

- c) Élaborer des lignes directrices relatives aux panneaux de façon à :
- se conformer aux directives de la nouvelle version du manuel sur les sentiers;
  - aider les usagers à trouver des stationnements, le début de chaque sentier et à s'orienter une fois sur les sentiers;
  - inciter les usagers à faire preuve de respect;
  - décrire les points d'intérêt.

#### **4.3. Susciter l'intérêt des jeunes pour les sentiers.**

##### **Étapes**

- a) Les groupes chargés des sentiers collaborent avec les écoles et les organisations au service des jeunes pour :
- sensibiliser à l'importance de découvrir la nature et les sentiers;
  - inciter les élèves à utiliser les sentiers à des fins récréatives et pour se déplacer afin qu'ils soient plus actifs.
- b) Faire en sorte qu'il soit plus facile pour les jeunes d'utiliser les sentiers et de participer à leur aménagement.

#### **4.4. Promouvoir une utilisation sûre et responsable des sentiers et renforcer l'application de la loi.**

##### **Étapes**

- a) Créer et mettre en œuvre une campagne visant à promouvoir les comportements responsables dans les sentiers.
- b) Déterminer les besoins les plus importants en matière de mise en application des règlements et des lois.
- c) Élaborer, en s'inspirant des bonnes pratiques mises en place ailleurs, des méthodes adaptées et durables d'application de la loi, notamment :
- élargir les rôles et les responsabilités du gouvernement quant à l'application des lois et des règlements;
  - améliorer l'efficacité des programmes de patrouille des sentiers;
  - offrir plus de moyens pour que les usagers et les autres groupes puissent se responsabiliser;
  - favoriser d'autres méthodes d'application des lois;
  - faire en sorte que les sources et les niveaux de financement soient adaptés.

# Aller de l'avant :

## Plan d'action

Il incombera à chaque groupe et organisation de déterminer où et quand commencer la mise en œuvre de la présente stratégie. Leurs choix dépendront des besoins, des possibilités et des ressources. Nous nous attendons d'abord à ce que chaque groupe prenne le temps de lire la stratégie commune et de réfléchir à la manière dont ses propres plans, priorités et activités peuvent s'harmoniser au mouvement provincial, l'enrichir et en bénéficier.

Au cours des six mois suivant le lancement de la stratégie :

- le groupe chargé de la coordination de la stratégie pour les sentiers sera mis en place et commencera à élaborer un plan pour assumer la responsabilité de la gestion de la stratégie;
- le gouvernement provincial et la Nova Scotia Trails Federation élaboreront les plans de mise en œuvre initiaux et les communiqueront au groupe chargé de la coordination de la stratégie;
- une conférence provinciale sur les sentiers sera organisée pour célébrer le lancement de la stratégie commune et inciter à discuter davantage des moyens relatifs à la mise en œuvre des mesures prioritaires.

## Plan d'action

Le tableau suivant contient des suggestions quant aux organisations, aux principales parties prenantes et au calendrier relatifs à la mise en œuvre des mesures prioritaires contenues dans la stratégie.

Objectifs et mesures stratégiques	Responsables	Partenaires clés	Calendrier			
			2019	2020	2021	2022-2029
1.1 Mettre en place un groupe chargé de la coordination de la stratégie pour les sentiers.	NSTF, GNE	ORP, GC, PN	X	X		
1.2 S'assurer que la contribution du gouvernement provincial au réseau de sentiers est efficiente et efficace.	GNE	GCSS		X	X	X
1.3 Accroître la participation des administrations municipales à l'aménagement des sentiers.	ADM, GNE	GCSS, NSTF, PN		X	X	X

Objectifs et mesures stratégiques	Responsables	Partenaires clés	Calendrier			
			2019	2020	2021	2022-2029
1.4 Examiner la position stratégique de la Nova Scotia Trails Federation.	NSTF	ORP, GC	X	X		
1.5 Clarifier les rôles, les relations, les approches et les processus des différents acteurs et organisations liés aux sentiers.	GCSS, GNE	GNE, ORP, GC, PN	X	X		
2.1 Obtenir, créer et partager des ressources sur l'aménagement et la gestion efficaces des sentiers.	GCSS-GT	GNE, ADM, ORP, GC, PN		X	X	X
2.2 Augmenter le nombre et les capacités des aménageurs et des gestionnaires de sentiers dans les régions.	GCSS-GT	ADM, GC GNE		X	X	X
2.3 Diversifier, élargir et maintenir les fonds accordés à l'aménagement et à la gestion des sentiers.	GCSS-GT, GNE, ADM	NSTF, ORP	X	X	X	X
3.1 Déterminer les modèles les plus efficaces relativement à la planification des sentiers, les promouvoir et faciliter leur adoption.	GCSS-GT, GNE, ADM	NSTF, ORP, GC, PN		X	X	X
3.2 Obtenir, créer et partager des ressources sur la planification des sentiers.	GCSS-GT, GNE	ADM, NSTF, ORP, GC, PN		X	X	
3.3 Obtenir l'accès à des terres et à des voies navigables.	GCSS-GT, GNE, ADM	ORP, GC, PN			X	
4.1 Promouvoir les sentiers de la province.	GCSS-GT, GNE, ADM	NSTF, ORP, GC	X	X	X	X
4.2 Fournir des informations et des ressources pour accroître l'utilisation des sentiers.	GCSS-GT, NSTF, ADM	ORP, GC, PN		X	X	X
4.3 Susciter l'intérêt des jeunes pour les sentiers.	GCSS-GT, ADM, ORP, GC	GNE			X	X
4.4 Promouvoir une utilisation sûre et responsable des sentiers et renforcer l'application de la loi.	GCSS-GT, GNE, ADM	ORP, GC, PN		X	X	

**GCSS** – Groupe chargé de la coordination de la stratégie pour les sentiers

**GCSS-GT** – Groupe de travail du Groupe chargé de la coordination de la stratégie pour les sentiers

**GNE** – Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

**ADM** – Administrations municipales

**NSTF** – Nova Scotia Trails Federation

**ORP** – Organisations récréatives provinciales

**GC** – Groupes communautaires

**PN** – Premières Nations (Mi'kmaq)



## Suivre les progrès et en rendre compte

Le Groupe chargé de la coordination de la stratégie pour les sentiers est responsable d'élaborer une méthode systématique pour suivre les progrès liés à la mise en œuvre de la stratégie et en rendre compte. Il communiquera les résultats et fera part des succès à l'ensemble des acteurs afin de tenir ces derniers informés et motivés et pour qu'ils puissent progresser ensemble.

Les résultats constitueront une source importante d'informations pour la planification future et l'établissement des priorités. Au fil de la mise en œuvre de la stratégie, nous continuerons à demander les points de vue et les conseils des différents acteurs et à poursuivre la collaboration pour faire faire évoluer la stratégie.



## Conclusion :

# Appel à l'action

---

En ce qui concerne les sentiers, nous avons beaucoup de chance d'avoir une communauté remarquable de bénévoles et de professionnels passionnés, engagés et compétents. Il existe de plus une riche histoire et une véritable assise sur laquelle nous pouvons bâtir notre travail. Il existe une vision et un réel engagement à faire avancer les choses. La Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse montre comment les différents acteurs peuvent travailler ensemble, discuter de différents points de vue et se mettre d'accord sur une démarche progressive pour aller de l'avant.

Cette stratégie est ambitieuse; cependant, grâce à une direction, à une coordination et à des investissements solides, elle permettra de « guider » les acteurs pour réaliser la vision qui y est énoncée et contribuer ainsi à la qualité de vie de tous les Néo-Écossais.



# Annexe I

## Définitions

---

**Communauté d'acteurs liés aux sentiers** : Toute personne ou entité participant d'une façon ou d'une autre à l'aménagement et à la gestion des sentiers de la province; il peut s'agir de particuliers, de groupes communautaires, d'organisations provinciales, de communautés mi'kmaw, d'entreprises, de propriétaires fonciers et des divers ordres de gouvernement.

**Développement communautaire** : Le développement communautaire vise à éliminer les obstacles et à procurer à des individus et à des groupes les compétences dont ils ont besoin pour définir une orientation et susciter le changement. Cela sert à bâtir des communautés plus fortes et plus dynamiques au niveau local. Ce type de développement a lieu lorsque les membres d'une communauté particulière se rassemblent pour prendre des mesures collectives ou trouver des solutions à des problèmes communs.

**Groupes de gestion communautaire des sentiers** : Organismes à but non lucratif chargés d'aménager et de gérer des tronçons de sentier près de la ville ou du village où résident leurs membres.

**Groupe d'utilisateurs** : Groupe d'utilisateurs intégrant une organisation spécialisée dans un type d'activité précis lié aux sentiers.

**Loisir** : Expérience vécue lorsque nous choisissons librement de participer à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui renforcent le bien-être des individus et de la communauté.

**Mouvement lié aux sentiers** : Résultat des efforts déployés par la communauté des acteurs liés aux sentiers.

**Sentiers désignés** : Sentiers conçus pour un type particulier d'utilisateurs.

**Sentiers établis** : Termes tirés de la loi sur les sentiers (*Trails Act*) : sentiers situés et exploités sur des terres publiques ou privées et sentiers maritimes destinés à des fins récréatives, avec le consentement préalable des propriétaires ou occupants.

**Sentiers gérés** : Sentiers récréatifs gérés ou exploités par un ministère, une organisation à but non lucratif enregistrée ou un groupe d'utilisateurs constitué. Pour être considéré comme un sentier géré, il doit y avoir, entre le gestionnaire ou l'exploitant et le propriétaire, un accord établissant les conditions d'utilisation du sentier.

**Sentiers motorisés** : Sentiers ouverts aux motoneiges, VTT ou motocyclettes hors route.

**Sentiers non motorisés** : Sentiers interdits aux motoneiges, VTT et motocyclettes hors route.

**Sentiers à usages partagés** : Sentiers pouvant être utilisés par différents types d'usagers, en même temps ou à différentes saisons.

**Sentiers à usage unique** : Sentiers réservés à un seul type d'utilisateurs.

**Sentier transcanadien** : Organisme de bienfaisance enregistré d'envergure nationale ayant pour but de promouvoir l'achèvement et l'utilisation du Sentier transcanadien, un sentier à usages partagés qui s'étendra sur 22 000 kilomètres d'un océan à l'autre.

**Transport actif** : Toute forme de transport terrestre ou nautique à propulsion humaine qui permet de se déplacer pour aller par exemple au travail, à l'école, au magasin ou chez des amis.

**Usager** : Toute personne utilisant un sentier d'une manière ou d'une autre.

**VHR** : Véhicule hors route. Tout moyen de transport motorisé conçu pour le sol, l'eau, la neige, la glace, les marécages ou tout autre lieu naturel.

## Annexe II

# Principaux facteurs ayant orienté l'élaboration de la stratégie

---

Les facteurs suivants, qui ont été établis lors des consultations, ont permis d'orienter l'élaboration de la stratégie :

### Forces actuelles

#### **La Stratégie commune pour les sentiers renforce les aspects suivants et en tire parti :**

- a) les paysages, milieux aquatiques et possibilités de loisirs de plein air très variés, et le souhait de voir davantage de personnes passer du temps dans ces endroits;
- b) le vaste réseau provincial de sentiers partagés, non motorisés et motorisés, dont beaucoup sont exceptionnels et entretenus par les localités et des associations;
- c) la compréhension croissante de la façon dont les sentiers contribuent à la santé et au bien-être des personnes, des collectivités et de l'environnement;
- d) l'importance croissante de certains sentiers et réseaux de sentiers pour relier les collectivités et permettre aux gens de se déplacer de manière active;
- e) le grand nombre de bénévoles, de professionnels et de groupes communautaires engagés, talentueux et créatifs qui composent la communauté des acteurs liés aux sentiers;
- f) le travail de planification pluriannuelle réalisé par certaines organisations provinciales comme ATVANS et SANS;
- g) la reconnaissance croissante du rôle que les sentiers et d'autres activités de plein air peuvent jouer en ce qui concerne le tourisme et les retombées économiques connexes;
- h) les nombreux exemples de collaboration porteuse entre des aménageurs de sentiers et des propriétaires de terres publiques et privées;
- i) l'importance du soutien accordé par le gouvernement provincial, y compris le comité interministériel sur les sentiers, en tant qu'entité de coordination au sein du gouvernement;

- j) l'importance croissante que les administrations municipales accordent aux sentiers;
- k) les nombreuses façons dont les sentiers peuvent contribuer à la réalisation d'objectifs des secteurs public et privé.

## **Défis à relever**

La communauté des acteurs liés aux sentiers est confrontée à un certain nombre de défis, qui existent également ailleurs au Canada et dans d'autres pays. Voici les plus importants défis à relever :

- a) Pérenniser les sentiers grâce à un modèle de financement adapté;
- b) Améliorer le soutien à l'aménagement et à la gestion des sentiers au plan communautaire et régional;
- c) Améliorer les processus gouvernementaux et réduire les formalités administratives;
- d) Planifier, gérer et investir dans les sentiers en tant que réseau provincial;
- e) Développer, gérer et promouvoir les sentiers afin de maximiser leur utilisation et leurs avantages;
- f) Améliorer le recrutement des bénévoles et leur soutien;
- g) Trouver des moyens d'accroître la collaboration entre les groupes liés aux sentiers;
- h) Faciliter l'accès aux sentiers ainsi que leur utilisation par les personnes de toutes capacités;
- i) Parvenir à des accords avec les propriétaires fonciers;
- j) Améliorer les liaisons entre les sentiers;
- k) Faire en sorte qu'il y ait plus d'informations, de ressources, de services de soutien et d'équipements pour les usagers (faciliter la recherche, l'utilisation et l'appréciation des sentiers);
- l) Assurer la sûreté, la sécurité et la gestion des risques pour les usagers des sentiers et les propriétaires fonciers;
- m) Accroître les efforts d'application de la loi sur les sentiers (*Trails Act*);
- n) Protéger l'environnement;
- o) Célébrer les réussites et s'appuyer sur celles-ci pour l'avenir.

## Annexe III

# Liste des consultations et des documents utilisés pour élaborer la stratégie

---

### Consultations

1. Conseil de la Nova Scotia Trails Federation : consulté régulièrement tout au long du processus
2. Comité interministériel sur les sentiers : consulté régulièrement tout au long du processus
3. Consultation de « leaders d'opinion » au sujet du processus relatif à la stratégie pour les sentiers – janvier 2015
4. Sondage en ligne pour tous les intervenants dans la province, du 5 au 20 mars 2015
5. Huit consultations régionales, une avec le gouvernement, une avec la communauté des payeurs, une avec des organisations provinciales, d'avril à juin 2015
6. Une consultation avec des représentants régionaux de la santé et du mieux-être, septembre 2015
7. Série de consultations avec MKMPAL, octobre 2015
8. Groupes consultatifs composés de 80 « experts » de la communauté des acteurs liés aux sentiers, avec pour but d'étoffer les objectifs et les priorités stratégiques, le 27 octobre 2015
9. Étude (enquête et atelier) « Engaging Women and Girls in Trails and the Nova Scotia Trails Movement », décembre 2015
10. Enquête pour permettre aux acteurs liés aux sentiers d'examiner la stratégie préliminaire et de donner leurs avis, février 2016
11. Consultation d'organisations récréatives provinciales, des Mi'kmaq, de représentants des administrations municipales et de ministères, 2016-2017
12. Consultations régionales avec des groupes communautaires, septembre 2016

## Documents

1. *Canadian Trails Study*, Coalition nationale sur les sentiers, décembre 2010
2. *Trails Strategy for British Columbia*, ministère des Forêts, des Terres et des Ressources naturelles
3. Stratégie d'avancement commune du loisir en Nouvelle-Écosse, 2015
4. Enquête auprès des usagers des sentiers de randonnée en Nouvelle-Écosse, ministère du Développement économique et du Tourisme de la Nouvelle-Écosse, Commission du sport et des loisirs de la Nouvelle-Écosse, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, janvier 1999
5. Mise à jour de la Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers, ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, juin 2013
6. *Pathway to Success: A Strategy for Trail Development in Saskatchewan*, Saskatchewan Trails Association, janvier 2009
7. *Recreation Trails Strategy for British Columbia: Phase 1 – Background Report*, ministère du Tourisme, du Sport et des Arts, ministère de l'Environnement, mai 2007
8. Stratégie de la Saskatchewan pour les sentiers, dossier ministériel
9. Stratégie sur les sentiers, SANS – Snowmobilers Association of Nova Scotia –, décembre 2013
10. *Trails 2010: A Trail Strategy for Colchester County*, Municipalité de Colchester, février 2005
11. *VIE ACTIVE 2010 : Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers*, Santé publique Ontario, promotion de la santé, 2005
12. *Réinvestir dans le Réseau de sentiers du Nouveau-Brunswick : pour une stratégie de gestion à long terme*, ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, 2008
13. *Victorian Trails Strategy*, Victorian Trails Coordinating Committee (Australie), 2005
14. *Trails Tasmania Strategy*, gouvernement de la Tasmanie (Australie), décembre 2007
15. Rapport final du groupe de travail du Conseil de planification volontaire sur les véhicules hors route, Voluntary Planning Board, 2004
16. *Trails and Integrated Community Sustainability Plans*, Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités, 2010



## Annexe IV

# Comment la stratégie pour les sentiers s'intègre-t-elle à d'autres initiatives importantes?

---

Un grand nombre d'initiatives en cours ou sur le point d'être achevées ont été prises en compte pour élaborer la Stratégie commune pour les sentiers. Beaucoup visent les mêmes objectifs ou des objectifs similaires, la plupart étant complémentaires. Certaines initiatives contribueront à la réalisation de la stratégie commune et d'autres bénéficieront de la stratégie commune ou s'en inspireront.

- Certaines d'activités communautaires en cours pour aménager, gérer et promouvoir l'utilisation des sentiers
- Projets entrepris grâce au Fonds d'infrastructure hors route (FIHR)
- Snowmobile Association of Nova Scotia, plan stratégique
- ATVANS, plan stratégique pluriannuel
- The Nova Scotia Trails Federation, cadre stratégique
- Hike Nova Scotia, plan stratégique
- Réseau cyclable provincial la « Route bleue »
- Stratégie de la Nouvelle-Écosse pour le transport durable
- Plan d'action VIRAGE pour la population vieillissante de la Nouvelle-Écosse
- Vision commune pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs
- Loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), projet de loi 59
- Cadre stratégique pour le loisir au Canada et Stratégie d'avancement commune du loisir en Nouvelle-Écosse
- Des parcs pour tous : un plan d'action pour le réseau des parcs du Canada
- Stratégie pour les ressources naturelles
- Plan d'action de la culture de la Nouvelle-Écosse : Créativité et communauté

- Plan sur les parcs et les zones protégées
- Stratégie de la Nouvelle-Écosse sur le tourisme
- Programme « Destination Trails »
- One Nova Scotia Action Plan
- Sentier transcanadien
- Sentier Cape-to-Cape
- Sentier international des Appalaches



